



université PARIS-SACLAY

TAXE D'APPRENTISSAGE

L'OVSQ (l'Observatoire de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) forme une nouvelle génération aux métiers de demain dans les domaines de l'environnement, de la Terre et des planètes.

Cette année, plus que jamais, flécher votre versement de la Taxe d'Apprentissage sur SOLTéA est essentiel !

La collecte de cette taxe permet à l'OVSQ de continuer à développer des programmes de haut niveau, acquérir des équipements pédagogiques; proposer des diplômes performants et centrés sur les besoins des acteurs économiques, tels que vous, pour une intégration efficace et rapide de ses étudiants dans vos entreprises.

Devenez un véritable partenaire de l'OVSQ en acceptant de soutenir nos projets.

[De nouvelles modalités](#)

En 2023, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage changent.

L'OVSQ est toujours habilitée à percevoir le « **Solde de la taxe d'apprentissage** », mais n'est plus destinataire des versements puisque l'entreprise est libérée de ses obligations légales par le prélèvement direct des URSSAF.

Vous pouvez néanmoins réitérer votre soutien à l'OVSQ et à ses formations en fléchant votre contribution sur la plateforme SOLTéA mise en place par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Votre soutien est essentiel !

Comment est utilisé le solde de la taxe d'apprentissage à l'OVSQ ?

- » Financement de stages de terrain pour les étudiant.es
- » Achat de matériels et équipements (studio d'enregistrement cours, vidéoprojecteurs,...)
- » Aménagement de salles de cours et amphithéâtre
- » Acquisition de logiciels pour les étudiants
- » Organisation de la cérémonie de remise des diplômes
- » Achat de fournitures
- » Soutien financier aux TPs

Comment affecter votre solde de la taxe d'apprentissage à l'OVSQ ?

1. VERSEZ VOTRE SOLDE À L'URSSAF

> Déclarez et payez votre solde de taxe d'apprentissage 2022 sur la DSN 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023)

2. FLECHEZ L'OVSQ, SES STRUCTURES OU FORMATIONS HABILITEES VIA LA PLATEFORME SOLTéA

> À partir de fin mai 2023 connectez-vous à votre espace sécurisé sur la plateforme SOLTéA

Création de votre accès à SOLTéA via Net-Entreprises

> Désignez l'OVSQ, une de ses structures ou formations éligibles au solde de la taxe d'apprentissage

La caisse des dépôts versera à l'OVSQ les montants fléchés.

3. SUIVEZ L'ÉTAT DE VOS VERSEMENTS DIRECTEMENT SUR VOTRE ESPACE SÉCURISÉ SOLTéA

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !